



Associer télétravail et qualité de vie au travail

Quelle est votre situation ?

Ce kit propose 3 portes d'entrées selon la situation de votre structure (privée ou publique) :

Vous voulez mettre en œuvre le télétravail ? Concevez, testez et déployez des modalités de télétravail adaptées aux activités qui y sont menées.

📄 Ouvrir le module « [Mettre en œuvre le télétravail](#) ».

Le télétravail est déjà en cours dans votre organisation ? Évaluez-en collectivement les effets pour améliorer les pratiques et sécuriser ce mode de travail.

📄 Ouvrir le module « [Améliorer vos pratiques de télétravail](#) ».

Vous devez déployer du télétravail à titre exceptionnel pour faire face à une situation d'urgence ? Favorisez un télétravail de qualité, y compris dans un contexte contraint, en vous appuyant sur des outils simples.

📄 Ouvrir le module « [Faire face à l'urgence](#) ».

Vous souhaitez être accompagnés pour mettre en place le télétravail dans votre TPE-PME ?

Le dispositif **Objectif reprise** propose aux entreprises de moins de 250 salariés [un accompagnement gratuit pour organiser le télétravail](#), en prenant en compte les enjeux d'efficacité, de qualité de vie au travail et d'égalité professionnelle.